



Toulouse le 19 février 2024

Objet : Actualités sociales

Orange 7 février 2024 : Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT dénonce la « guerre aux seniors » menée par le gouvernement. Le syndicat donne 30 propositions pour améliorer leur condition de travail, leur transition vers la retraite et leur employabilité. Sophie Binet dénonce une triple peine pour les seniors : ils travaillent deux de plus avec la réforme des retraites, sont les premières victimes des plans de licenciement, et vont subir « de nouveaux reculs en matière de droits au chômage ». Parmi les mesures préconisées, on note la mise en place « d'un temps partiel de fin de carrière Sans perte de salaire et cotisé à 100% dès 55 ans ». La CGT souhaite par ailleurs que le CSE et les « autres institutions représentatives des salariés ... puissent contrôler que les seniors ne sont pas discriminés à l'embauche ». Parmi les questions abordées au cours des négociations, figurent l'indemnisation des seniors au chômage, la création d'un compte épargne temps universel (CETU) ou les reconversions professionnelles ».

ASH 6 février 2024 : Adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale le 23 novembre dernier, la proposition de loi « bien vieillir » vient d'être adoptée par le Sénat. Au programme : bienveillance, prévention de la dépendance, soutien aux services à domicile et ouverture de places d'accueil de jour en EHPAD.

RCF Radio : Un texte sur la fin de vie devrait être présenté d'ici le mois de juin, après les élections européennes.

La Dépêche 13 février 2024 : AGIRC/ARRCO va proposer aux futurs retraités 400 000 rendez-vous gratuit par téléphone, ou directement dans ses 600 centres d'accueil. Ces entretiens, avec un conseiller spécialisé, permettront aux cotisants de mieux préparer leurs dossiers. « Si la digitalisation des démarches a été accélérée avec la crise sanitaire, les personnes expriment un besoin renforcé de conseil, d'aide à la décision, d'accompagnement personnalisé et individualisé dans leurs démarches plus particulièrement les populations fragilisées ». « Il y a un déficit de connaissance de ces entretiens, qui sont gratuits comme d'habitude. D'autant plus important que dans certaines officines, ce types de rendez-vous est payant ». La génération 1961 est la première concernée par le report progressif de l'âge légal de départ à la retraite.

Les Echos 17 février 2024 : La négociation sur l'emploi des seniors rentre dans le dur. La séance du 1^{er} mars va définir les têtes de chapitre du projet d'accord. L'emploi des salariés âgés figure en tête de liste. La CPME plaide pour un allègement des charges. Le MEDEF propose un nouveau CDI senior qui ne concernerait que les demandeurs d'emploi. Il permettrait à l'employeur de licencier son salarié dès qu'il pourrait partir à la retraite à taux plein. Le MEDEF propose aussi que les demandeurs d'emploi seniors acceptent un emploi moins bien payé que le précédent avec, en complément, une allocation versée par l'UNEDIC. La CPME demande la suppression de la filière senior d'indemnisation chômage, en adaptant son âge par rapport à la réforme des retraites, ce que refusent les syndicats. La retraite progressive pourrait passer de 2 ans à 4 ans avant la date de départ à la retraite.

Francis De Block